

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du 11 septembre 2017

Délibération n° 2017-2044

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Pierre Bénite

objet : Programme de renouvellement patrimonial de la société anonyme (SA) d'habitation à loyer modéré (HLM) Gabriel Rosset - Démolition de 77 logements - Avenant n° 1 à la convention tripartite entre la Métropole de Lyon, Lyon Métropole habitat (LMH) et la SA d'HLM Gabriel Rosset

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la politique de la ville

**Rapporteur** : Monsieur le Conseiller délégué Longueval

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 29 août 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 13 septembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, M. Bret, Mme Vullien, M. Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, MM. Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mmes Sarselli, Servien, MM. Sturla, Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à Mme Bouzerda), Mme Poulain (pouvoir à M. Grivel), M. Aggoun, Mme Berra (pouvoir à M. Huguet), MM. Butin (pouvoir à M. Coulon), Casola, Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Fenech (pouvoir à M. Guillard), Lebuhotel (pouvoir à M. Sturla), Roche (pouvoir à M. George), Sécheresse (pouvoir à Mme Varenne), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier).

Absents non excusés : Mme Burillon.

**Conseil du 11 septembre 2017****Délibération n° 2017-2044**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Pierre Bénite

objet : **Programme de renouvellement patrimonial de la société anonyme (SA) d'habitation à loyer modéré (HLM) Gabriel Rosset - Démolition de 77 logements - Avenant n° 1 à la convention tripartite entre la Métropole de Lyon, Lyon Métropole habitat (LMH) et la SA d'HLM Gabriel Rosset**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la politique de la ville

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 24 août 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le quartier de Haute Roche à Pierre Bénite a été confirmé comme étant un quartier prioritaire lors de la refonte des critères de classement inscrite dans la loi n° 2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014.

Gérée pendant près de 40 ans par la société anonyme (SA) d'habitation à loyer modéré (HLM) Gabriel Rosset comme une résidence de premier accueil pour des populations sans logement, la résidence les Arcades (77 logements) a souffert d'un manque d'entretien technique important, entraînant la dégradation progressive de la résidence.

La décision de démolir cette résidence et d'entamer le renouvellement urbain sur ce secteur a été prise en 2010 par l'État, la Communauté urbaine de Lyon, la Ville de Pierre Bénite, la SA d'HLM Gabriel Rosset et l'Office public d'aménagement et de construction (OPAC) du Rhône.

Dans ce cadre, un protocole habitat relatif à la démolition de cette résidence ainsi qu'à la reconstruction de logements a été signé par les partenaires le 4 octobre 2012. Ce protocole prévoit :

- le coût de la démolition/relogement porté par la SA d'HLM Gabriel Rosset : 6 431 000 € TTC, dont des subventions de la Communauté urbaine de 2 050 000 € et du Département du Rhône de 1 175 000 €,

- le coût de la reconstitution de l'offre portée par le bailleur Lyon Métropole habitat (LMH ex-OPAC du Rhône) : 11 910 317 € TTC représentant 77 logements répartis en 54 logements en prêt locatif à usage social (PLUS) et 23 logements en prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), dont une subvention du Département de 2 679 000 €.

Trois conventions financières reprenant ces montants ont ainsi été adoptées :

- n° 1 entre la Communauté urbaine et la SA HLM Gabriel Rosset, délibérée le 10 septembre 2012, portant sur le premier versement de la Communauté urbaine comme participation aux coûts du relogement (diagnostic, études, relogement), pour un montant de 200 000 €, prenant fin à l'achèvement du relogement,

- n° 2 entre la Communauté urbaine et la SA HLM Gabriel Rosset, délibérée le 23 avril 2014, prenant fin au plus tard un an après la date de paiement du solde de la subvention,

- n° 3 entre le Département, la SA d'HLM Gabriel Rosset et l'OPAC du Rhône, délibérée le 11 février 2011, prévoit que la demande de versement du solde devra être présentée dans un délai maximum de 6 ans à compter de la date de la présente convention.

Dans le cadre de la loi n° 2014-58 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014, la Métropole de Lyon s'est substituée au Département et a, ainsi, repris la part de la subvention restant due au titre des opérations situées sur son territoire.

Pour la convention n° 3, dont le règlement du solde de la subvention était prévu au plus tard au 28 mars 2017, le bailleur Lyon Métropole habitat, intervenant pour la reconstitution de l'offre, a précisé que la réception de la totalité des programmes fléchés ne serait pas aboutie à cette date, l'empêchant de présenter la demande de solde à la date prévue au plus tard dans la convention.

En effet, 75 logements ont été reconstitués au travers de programmes identifiés dans le protocole habitat sur les 77 prévus. Il reste encore 2 logements à reconstituer pour lesquels la livraison est attendue en novembre 2017.

C'est pourquoi il est proposé de prolonger d'un an la convention tripartite entre la Métropole de Lyon, la SA d'HLM Gabriel Rosset et Lyon Métropole habitat, sans que son budget n'en soit modifié et que la SA d'HLM Gabriel Rosset en soit impactée. C'est l'objet du présent avenant ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** l'avenant à la convention tripartite entre Lyon Métropole habitat (LMH), la Métropole de Lyon et la société anonyme (SA) d'habitation à loyer modéré (HLM) Gabriel Rosset relative au programme de renouvellement patrimonial de la SA d'HLM Gabriel Rosset et la démolition de 77 logements sur la Commune de Pierre Bénite ayant pour objet de prolonger d'un an la convention sans en modifier les conditions financières.

**2° - Autorise** monsieur le Président à :

- a) - signer ledit avenant,
- b) - prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 13 septembre 2017.**